



## Tunisie, héritière de Carthage



La Libre Explore

Du 6 au 15 novembre 2025



  
**Preference**

**Preference Travel Team**  
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles  
Tél : 02/647 30 00

[info@preference.be](mailto:info@preference.be) | [www.preference.be](http://www.preference.be)



# VOTRE PROGRAMME

**BRUXELLES → TUNIS – HAMMAMET**

**JEUDI 6 NOVEMBRE**

En fin de matinée, vol **direct** à destination de Tunis, avec la compagnie régulière Tunisair.

Arrivée en début d'après-midi, accueil par votre guide local, route vers Hammamet et installation à l'hôtel.

Dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal 5\* (2 nuits).



**HAMMAMET – BARDO – HAMMAMET**

**VENDREDI 7 NOVEMBRE**

Après le petit déjeuner, **visite du musée du Bardo.**

Récemment restauré et agrandi, le musée se déploie dans l'écrin somptueux d'un palais beylical, offrant au regard **l'une des plus belles collections de mosaïques au monde.**

Parmi les trésors qu'il renferme, un espace remarquable est dédié à l'épave d'un navire romain, parti d'Athènes au Ier siècle avant J.-C. et échoué au large de Mahdia. Ce navire transportait un précieux chargement : du mobilier, des éléments architecturaux tels que des colonnes et des chapiteaux, ainsi que de magnifiques sculptures en bronze et en marbre. Ce véritable trésor archéologique, destiné à orner une riche villa romaine, témoigne de la finesse artistique et du raffinement de l'époque.

Déjeuner dans un restaurant local.

**Retour vers Hammamet et promenade dans la belle médina maritime.**

Contrairement à la majorité des médinas, organisées autour de leur mosquée centrale, Hammamet s'est développée sous la protection de sa forteresse.

Ses ruelles étroites et sinueuses, bordées de murs blanchis aux reflets bleutés, sont décorées de poissons peints, symboles destinés à conjurer le mauvais œil. Ces chemins pittoresques mènent jusqu'au pied des remparts, où l'histoire et la mer se rejoignent.



Dîner et nuitée à l'hôtel.

Après le petit déjeuner, départ pour **El Jem** à travers d'immenses oliveraies.

L'amphithéâtre d'El Jem a été édifié à la fin du 2<sup>e</sup> siècle sur le modèle du Colisée de Rome et pouvait accueillir 35.000 spectateurs sur trois étages.

On ne peut qu'être impressionné lorsque s'impose devant soi cet édifice, vestige d'une importante cité qui comptait environ 30.000 habitants.



Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du musée qui possède des trésors de mosaïques et de la **villa Africa**.

Cette villa, découverte en 1990, fut restituée par l'équipe du professeur Jean Claude Golvin. Organisées autour d'un patio central, les différentes chambres présentent une décoration luxueuse de mosaïques mais l'intérêt principal réside dans la restitution des murs et des toitures.

Route vers Sousse.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal Kantaoui 4\* (2 nuits).



Après le petit-déjeuner, **visite du musée de Sousse**, situé dans l'ancienne Kasbah.

Ce musée offre un superbe panorama de l'art mosaïque romain, avec des œuvres provenant de somptueuses villas d'Hadrumetum. Parmi les pièces maîtresses : une mer poissonneuse d'un réalisme saisissant, les effigies d'Océan, dieu de toutes les eaux, et de Neptune, maître des mers, ainsi que de fascinantes scènes nilotiques. Le musée expose également des mosaïques représentant des chasses dans l'amphithéâtre, un haras, des personnages issus du théâtre antique, et bien d'autres scènes de la vie publique et privée. L'ensemble met en lumière le rôle central des sodalités, ces associations de notables qui rivalisaient d'audace pour séduire et impressionner le public.

Continuation des visites avec la médina qui s'étire en pente vers le port.

Déjeuner en cours de visite.

En après-midi, visite **d'Hergla, paisible petit village de pêcheurs perché sur une falaise**.

On y accède par un pont qui franchit une sebkha, zone humide d'une grande importance pour les oiseaux migrateurs : on peut y observer, entre autres, les courses vives des gravelots. Ce paysage singulier a inspiré le cinéma : Roberto Rossellini, puis Franco Zeffirelli, y ont tourné *La Vie de Jésus*. La mosquée du village abrite le tombeau d'un saint homme, que la légende dit revenu de La Mecque sur un tapis volant. À proximité, le cimetière marin étend ses tombes blanches jusqu'aux rivages, dans une harmonie poignante entre ciel et mer. L'artisanat local perpétue des savoir-faire ancestraux, notamment la vannerie et le tressage des courtins en alfa, utilisés pour le pressage traditionnel de l'huile.

Dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal Kantaoui 4\*.

Après le petit déjeuner, visite des lieux saints.

Transfert vers Kairouan et visite de la Mosquée d'Oqba.

Datant du 7<sup>e</sup> siècle, **la grande Mosquée d'Oqba** est le premier lieu saint d'Afrique du Nord, datant du 7<sup>e</sup> siècle. Appelée également « Mosquée Okba ibn Nafaa », en souvenir de son fondateur Okba Ibn Nafaa, elle est le plus ancien édifice religieux islamique érigé dans l'Occident musulman. Son ancienneté et son architecture font d'elle un joyau de l'art islamique.



Continuation avec le mausolée de **Sidi Sahab** (ou du barbier), lieu de pèlerinage encore très fréquenté de nos jours. Le monument abrite le célèbre tombeau d'Abou Zamaa el-Balaoui, un compagnon du prophète de l'islam Mahomet. Surnommé Sidi Sahbi, il est considéré comme le patron de la ville de Kairouan.



Après le déjeuner, **découverte de la médina de Kairouan** aux murs blancs bleutés, ses palais, ses ateliers de tissage traditionnel ou encore ses pâtisseries locales. La vieille médina de Kairouan est l'une des plus préservées et authentiques de Tunisie.



Route vers **Sbeïtla**, visite du site archéologique et de son musée.

La ville de Sbeïtla possède l'un des plus beaux sites archéologiques du pays. Il renferme les vestiges de la ville antique de Sufetula Musuniorum (Sufetula des Musunii) et est célèbre pour ses vestiges bien conservés de l'époque romaine et de l'époque byzantine tels que : l'arc de triomphe, le capitole, le théâtre romain, les thermes, etc.

A l'époque byzantine, elle fut déclarée résidence du patrice Grégoire, qui y transféra sa cour à la suite de son refus d'obéir à Byzance. Les traces de l'occupation byzantine sont d'ailleurs omniprésentes sur le site et rappellent que la cité résista de longues années à l'invasion arabe.



Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Sufetula 3\* (1 nuit).



Après le petit déjeuner, route vers **Makthar** à travers une zone essentiellement agricole, entre les vergers de pommiers de Sbida et les champs de céréales.

Visite du **site archéologique de Makthar**.

Situé à l'écart des circuits touristiques, la fondation de la ville elle-même semble remonter au 1<sup>er</sup> siècle avant J-C., avec l'installation de colons puniques ou numides punicisés qui répandirent dans la région, la culture et les arts de Carthage, et cela de manière durable.

Cette ville a subsisté même après l'arrivée des Romains, au tout début du 1<sup>er</sup> siècle. C'est, cependant, à l'époque romaine que se rattache l'essentiel d'un patrimoine archéologique considéré comme l'un des plus riches et des plus beaux de Tunisie.



Déjeuner dans une maison familiale.

Route vers **Testour** et visite de ce joli **village andalou**.

Chassés d'Espagne par Isabelle la Catholique, les musulmans et les juifs se réfugièrent au Maroc et en Tunisie où ils apportèrent leurs coutumes, leur gastronomie, leur musique, etc.

La grande mosquée de Testour, bâtie dans un style espagnol, constitue l'un des exemples les plus remarquables de l'art moresque en Tunisie. Son minaret est équipé d'une horloge unique au monde : ses aiguilles tournent dans le sens inverse d'une montre et les chiffres sont orientés vers le centre, ce qui suggère un désir de remonter le temps vers l'époque de la splendeur perdue d'Al-Andalus.



Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Ibn Zeydoun 3\* (1 nuit).

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers la ville de **Dougga**.

**Site classé au patrimoine de l'UNESCO depuis 1997,**

Dougga – ou Thugga, de son nom antique - est une ancienne ville romaine de Tunisie et l'une des mieux conservées de l'Afrique.

Ses ruines constituent l'un des ensembles archéologiques les plus intéressants de toute l'Afrique romaine par sa taille, son état de conservation, ses monuments ou encore son superbe panorama.

Thugga est d'abord une importante colonie Phénicienne et l'une des plus importantes villes du royaume de Massinissa. Après la chute de Carthage en 146 avant J.C. elle préféra l'alliance des Numides de Massinissa à celle du vainqueur romain. La cité berbère reste administrativement autonome pendant près d'un siècle mais c'est en 46 avant J.C. qu'elle est annexée à la nouvelle province romaine d'Afrique par César. La cité connut un rapide développement et participa à l'essor général de l'Afrique romaine des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles.

On y trouve une architecture raffinée et un urbanisme élaboré avec amphithéâtre, capitole, forum, thermes, mausolées, temples, demeures luxueuses, etc. Tous ces vestiges reflètent une histoire qui porte les empreintes des civilisations numides, punique et romaine.



Déjeuner dans un restaurant local.

Route vers Hammamet.

Installation, dîner et nuitée à l'hôtel Hasdrubal 5\* (3 nuits).



Après le petit déjeuner, départ pour la montagne du **djebel Zaghouan** au flanc duquel nous verrons le temple des eaux dont la source alimentait l'aqueduc qui transportait ses eaux jusqu'à Carthage à raison de 270 litres par seconde.

Continuation avec la visite de **Thuburbo Majus**.

Le site archéologique, que l'on peut observer depuis les rives de l'oued Miliane, est le troisième plus grand site archéologique de la région de Tunis, Utique et Carthage.

Ses édifices imposants comme ses mosaïques (qui furent pour la plupart transportées au musée du Bardot à Tunis) témoignent de l'importance de cette métropole provinciale d'origine berbère dont l'époque de la fondation est inconnue.

Ce site est une véritable révélation, tant les ruines sont grandioses : on a l'impression que quelques Romains risquent de surgir d'une salle des thermes et on imaginera sans difficulté la foule grouillante, en toge ou en simple tunique, s'affairant au marché.



Déjeuner à Zaghouan et continuation des visites par **Oudhna** (*site en cours de fouilles*).

A l'époque romaine, la ville était placée sur la voie qui reliait Carthage à Thuburbo Majus. Uthina est considérée comme l'une des plus anciennes colonies d'Afrique puisque sa création par des vétérans de l'armée romaine remonte à l'époque d'Auguste, même si le site est probablement d'origine berbère comme laisse supposer son nom.

La richesse de cette cité était basée sur la culture des céréales. Celle-ci s'est développée tout au long de la période de domination romaine et s'est épanouie aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles après J.C., période pendant laquelle tous les monuments - dont les vestiges sont visibles aujourd'hui - ont été édifiés. Le site archéologique est très vaste, les ruines sont répandues sur environ 140 hectares et les monuments sont grands et impressionnants.



Retour vers Hammamet.

Dîner et nuitée à l'hôtel.

## HAMMAMET – CARTHAGE – SIDI BOU SAÏD – HAMMAMET VENDREDI 14 NOVEMBRE

---

Après le petit déjeuner, visite de la colline de Byrsa où est situé **Carthage**.

Le nom de Carthage est chargé de mémoire. Fondée par une princesse phénicienne, Elyssa (surnommée Didon), la cité antique fut la puissante ennemie des Grecs, puis de Rome, dont les « Guerres puniques » ont marqué l'histoire. Le site, en partie recouvert par la ville moderne, reste imprégné du souvenir de sa gloire passée témoin d'une civilisation raffinée, commerçante et ouverte sur les autres cultures du bassin méditerranéen.



Découverte des ports puniques du « Tophet » et des thermes d'Antonin, dont subsistent les sous-sols monumentaux et quelques colonnes d'une hauteur vertigineuse.

Déjeuner en cours de visite.

En fin de journée, visite du charmant village de **Sidi Bou Saïd**.

Le site doit sa renommée à Rodolphe d'Erlanger. Baron anglais qui découvre le village en 1912, s'y installe et fait restaurer les anciennes maisons en imposant la couleur bleue aux portes et fenêtres de toutes les maisons du village. Dans ce village considéré comme le « Saint Tropez de la Tunisie », nous découvrons le café des Nattes, les belles portes aux arcatures de pierres sculptées, les loges ou moucharabiehs, le phare, le cimetière marin....



Dîner d'adieu et nuitée à l'hôtel.

## HAMMAMET – TUNIS ➔ BRUXELLES

---

SAMEDI 15 NOVEMBRE

Après le petit déjeuner matinal, transfert à l'aéroport de Tunis pour les formalités d'enregistrement. Envol à destination de Bruxelles avec la compagnie régulière Tunisair (vol direct).

Arrivée à Bruxelles en milieu de matinée.

**- FIN DE VOTRE SEJOUR -**

## REMARQUES IMPORTANTES & CARTOGRAPHIE :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR PASSEPORT D'UNE VALIDITE MINIMALE DE 3 MOIS A COMPTER DU JOUR DU RETOUR. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.
- L'ORDRE DES VISITES POURRAIT ETRE MODIFIE SI BESOIN ET ADAPTE EN FONCTION DES NORMES EN VIGUEUR AU MOMENT DU VOYAGE POUR LE BON DEROULEMENT DE CELUI-CI.
- LES PHOTOS SONT PRESENTEES A TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.
- CERTAINES REGIONS DE LA TUNISIE SONT PEU OUVERTES AU TOURISME CE QUI LEURS CONFERE LEUR CHARME. LES INFRASTRUCTURES HOTELIERES SONT LIMITEES DANS CES REGIONS. NOUS AVONS TOUTEFOIS SELECTIONNE PARMIS LES MEILLEURES ADRESSES.
- LES VISITES DES SITES SE FONT A PIED AVEC PARFOIS DES SOLS IRREGULIERS OU PAVES. POUR LE BON DEROULEMENT DU VOYAGE, NOUS DEMANDONS AUX PARTICIPANTS D'AVOIR UNE BONNE MOBILITE.





# LE PRIX

Sur base de minimum 10 participants.

**PRIX REDUIT (-150 €/personne) pour toute inscription jusqu'au 31/05 :**

**Le prix par personne en chambre double : 2.995 €**

**Le supplément single est de : 295 €**

**PRIX NORMAL – inscription à partir du 01/06 :**

**Le prix par personne en chambre double : 3.145 €**

**Le supplément single est de : 295 €**

## CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols directs internationaux à bord de la compagnie régulière Tunisair, en classe économique
- ✍ Les transferts et transports en autocar privé climatisé
- ✍ Le logement en chambre double dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
- ✍ Les services d'un excellent guide local parlant le français
- ✍ Les entrées aux musées, visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✍ Tous les déjeuners et les dîners
- ✍ L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- ✍ Les taxes d'aéroport et de carburant (sous réserve de modification par la compagnie aérienne : ± 115 €)
- ✍ La TVA d'application
- ✍ Les attentions de la Libre
- ✍ La prime du Fonds de Garantie Voyages

## CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons
- ✍ Les pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites
- ✍ Les assurances

*LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 30/04/2025*

# INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : Tunisie, héritière de Carthage

Du 6 au 15 novembre 2025

**A RENVoyer CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (LIC. A 1652)  
**RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES**  
**TEL : 02/647 30 00**  
*Lun-Ven : 9h-17h (sur rendez-vous)*  
**INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE**

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSERPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »**

**ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + EPIDEMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER**

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

INSCRIPTION (SUITE) :  
Tunisie, héritière de Carthage

Du 6 au 15 novembre 2025

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31/05 : 2.995 €**

☐ APRES LE 31/05, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.145 €**

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **295 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 6 octobre 2025.

PAIEMENTS : IBAN : BE92 7440 6349 9223  
SWIFT/BIC : KREDBEBB  
REFERENCE : TUNISIE VLL, D.3861

*EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.*

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À \_\_\_\_\_, LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE POUR ACCORD :



# CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

## 1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

## 2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

## 3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :  
Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

## 5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi. En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

## 7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

## 8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

## 9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

## 10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

## 11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

## 12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)

# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULATION » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULE « MULTIRISQUE » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse